
Séance du 16 Janvier 2024

N° 05/2024

**JEUX EXTERIEURS
ET DOSSIER DETR-
DSIL.**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Paul VOUHÉ, Guillaume PORCHET, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Fabienne THORRÉE, Isabelle PIDOUX, Thomas BEVILLE, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU.

Excusés avec pouvoirs : -

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	03
Pouvoirs :	00
Votants :	16

Date de convocation : 09 janvier 2024

Date d'affichage : 17 janvier 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU

Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :



N° 05 : JEUX EXTERIEURS ET DOSSIER DETR-DSIL.

Mme GONTIER expose au Conseil Municipal que la structure de jeux pour enfants située dans le parc du château est interdite d'accès depuis juin 2023 en raison de sa dangerosité. En effet, le jeu est abîmé du fait de l'usure normale de l'équipement. Un devis de réparation a tout d'abord été établi, mais au vu du montant, il a été décidé d'opter pour l'achat d'une nouvelle structure, plus adaptée aux souhaits des familles qui parcourent le parc. Des devis ont donc été demandés. L'enveloppe pour la structure est d'un montant de 16 000 € TTC (soit environ 13 333 € HT)

De plus, Mme GONTIER explique que le sol environnant est doté de copeaux de bois, ce qui exige un entretien et un remplacement récurrent (tous les deux ans environ). Elle propose donc de profiter de cette acquisition pour faire poser un sol en dalles absorbantes recouvertes de gazon synthétique. Les devis demandés chiffrent cette partie du projet à 5 200 € TTC (soit 4 300 € HT environ)

Elle propose également de déposer un dossier DETR-DSIL afin de bénéficier d'un financement pour cet investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable au projet d'acquisition d'une structure de jeux et du sol souple associé
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer le choix de l'entreprise dans la limite des enveloppes évoquées ci-dessus.
- Décide de déposer un dossier de DETR-DSIL afin de soutenir l'investissement de la collectivité
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,



The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE de VILLIERS-en-PAINE", "19150", and "(Deux-Sèvres)".

Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr